



Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le 
ID : 070-257002584-20210329-2021_26-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE
DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DE HAUTE-SAONE**

SEANCE DU 29 MARS 2021

Date de la convocation : 19 mars 2021
Nombre de membres en exercice : 25

L'An Deux Mil Vingt et un, le vingt-neuf mars, le Comité Syndical s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Madame Isabelle ARNOULD.

Etaient présents physiquement :

Isabelle ARNOULD, Pierre DESPOULAIN, Solange STAUB

Etaient présents en visio-conférence :

Isabelle BOUCLANS, Dominique DIDIER, Eric FLEURY, Arnaud GRANDJEAN, Sophie LARUE BOLIS, Dominique PERILLOUX, Nicolas PLANCHON, Hervé PULICANI, Sophie ROMARY-GROSJEAN, Isabelle SCHNEIDER, Michel TOURNIER,

Pouvoirs :

Nadine BATHELOT à Pierre DESPOULAIN
Martine BAVARD à Arnaud GRANDJEAN
Corinne BONNARD à Hervé PULICANI
Martine PEQUIGNOT à Solange STAUB

Etaient excusés :

Emmanuel ARNOULD, Vincent BALLOT, Guillaume GERMAIN, Bruno MACHARD, Christiane OUDOT, Didier PIERRE, Bertrand REZARD,

DELIBERATION 2021-26 : Organigramme EDM70

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente, le Comité Syndical décide à l'unanimité

- d'approuver le nouvel organigramme de l'Ecole Départementale de Musique

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET ANNEE CI-DESSUS.

La Présidente,



La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

- réception en Préfecture le.....
- affichage le.....
- publication le
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.